



**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire tenue à la salle des Comités, de la Maison du Citoyen, le mercredi 25 mars 2009, à 17 h 30.**

**PRÉSENCES : Membres**

M. Alain Pilon, président et conseiller, district de Val-Tétreau  
M. Denis Tassé, membre et conseiller, district des Riverains  
M. Joseph De Sylva, membre et conseiller, district du Versant  
M. Sylvain Pamerleau, citoyen  
M. Denis Langevin, citoyen  
M<sup>me</sup> Libana Kassab, Commission jeunesse  
M<sup>me</sup> Lise Waters, Loisir sport Outaouais  
M<sup>me</sup> Chantal Patrice, Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais  
M. Carl Cléments, Kino-Québec

**Ressources internes :**

M. Louis-Paul Guindon, directeur du Module culture et loisirs  
M. Simon Rousseau, directeur du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire  
M. Yess Gacem, chef de division Programmes, sport et plein air  
M<sup>me</sup> Nathalie Veilleux, gestionnaire du parc du Lac-Beauchamp et du centre de plein air du Lac-Leamy

**Secrétaire**

Mona Gravel

**ABSENCES**

**MOTIVÉES :** M<sup>me</sup> Hélène Rollin, citoyenne  
M. Patrick Riopel, TCARO  
M. Jean Mercier, Sport-Étudiants  
M. François Grenier, Québec en forme

**DISTRIBUTION :** Aux membres de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au greffier.

**1. OUVERTURE**

Monsieur Alain Pilon ouvre la séance à 17 h 40 et souhaite la bienvenue à tous. Il souligne la présence de Madame Libana Kassab représentante de la Commission Jeunesse, Madame Chantal Patrice, représentante pour les commissions scolaires ainsi que Madame Lise Waters de Sport loisir Outaouais.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CLSVC-2009-16**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par Denis Tassé  
Appuyé par Carl Cléments**

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

**Adoptée.**

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 MARS 2009**

M. Rousseau fait un retour sur le procès-verbal :

- L'organisme Québec en forme a déposé une lettre d'appui à la Ville concernant le dossier du virage santé.
- Dossier du Lac-Beauchamp, Madame Nathalie Veilleux fera une présentation ce soir afin de nous éclairer sur les travaux qui ont été réalisés.
- Centre de développement du sport de Gatineau, une première rencontre a eu lieu. Également, une demande de subvention de 100 000 \$ a été déposée auprès du ministère pour le projet.

**CLSVC-2009-17**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 FÉVRIER 2009**

**Il est proposé par Sylvain Pamerleau  
Appuyé par Carl Cléments**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 25 février 2009.

**Adoptée.**

### **3.1 Tableau de suivis**

Le tableau est déposé pour information auprès des membres de la Commission.

## **4. ÉTAT DE SITUATION – PARC DU LAC-BEAUCHAMP**

M. Gacem nous présente Madame Nathalie Veilleux, gestionnaire du parc du Lac-Beauchamp et du centre de plein air du Lac Leamy.

Madame Veilleux nous fait une mise à jour des travaux qui ont été faits au parc du Lac-Beauchamp.

### **La problématique**

- Le nombre de visiteurs par an est de plus en plus important depuis quelques années. Pour l'année 2007-2008, ce sont plus de 150 000 visiteurs qui ont sillonné le parc et les sentiers. Cette fréquentation a un impact majeur sur l'état des sentiers.
- La forte fréquentation du parc provoque une dégradation des sentiers qui entraîne inévitablement des impacts sur la faune et la flore.
- La pratique de la raquette et la multiplication des sentiers dans les boisés affectent sérieusement la régénération naturelle et provoquent la compaction des sols et des problèmes d'érosion à maints endroits du parc.

### Historique du projet du sentier

- Dans le plan directeur du parc du Lac-Beauchamp 2004, une section appelée « secteurs ayant des caractéristiques homogènes » que l'on retrouve dans le secteur sud-est une zone suggérant l'accueil de sentiers et d'interprétation.
- Une des recommandations approuvées par le conseil municipal émanant du plan d'action pour encadrer le projet « 100 000 arbres » entre 2006 et 2009 approuvait l'élaboration du plan d'aménagement forestier (PAF). Ce plan permettait d'accéder aux différentes subventions reliées au reboisement urbain et/ou à l'aménagement récréatif dans les grandes forêts urbaines entre autres (Forêt Boucher, Lac-Beauchamp)
- Ce projet fut élaboré en étroite collaboration avec le Service de l'environnement, le Service d'urbanisme, le Centre de services de Gatineau, l' élu du secteur, M. Aurèle Desjardins et le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

### L'objectif des travaux réalisés

Les travaux d'aménagement des sentiers ont pour but de réduire l'érosion des sentiers actuels en plus de limiter l'accès aux nombreux sentiers non balisés afin de préserver des secteurs fragiles du parc du Lac-Beauchamp, et ce, dans le respect des écosystèmes du site. (ÉFE)

### Principes de l'intervention dans le sentier

- « Coupe à caractère phyto-sanitaire orientée sur la sécurité des futurs usagers et randonneurs du sentier de raquettes; coupe jardinatoire et en partie d'éclaircie avec martelage négatif des tiges sur 20-30% de la surface terrière; extraction des tiges endommagées par le verglas en 1998 et des tiges matures ou dépérissantes (déficientes). »
- Une tournée finale durant le printemps ou l'été pour l'application d'un composé sur les éraflures des autres tiges, lorsque nécessaire. La survie des tiges résiduelles n'est pas compromise selon le Service de l'environnement et l'ingénieur forestier.

Tracé du sentier de raquettes 2009 (plan du site)

### Caractéristiques du sentier

- La largeur du sentier est de 2 à 4 mètres à son plus large, comparativement aux sentiers existants dans le parc qui font plus de 6 à 7 mètres de largeur afin de pouvoir tracer les pistes de ski de fond avec la BR400 (dameuse pour les pistes).
- Seulement les arbres identifiés malades, très abîmés par le verglas de 1998, morts ou dangereux pour les utilisateurs du sentier ont été coupés sur une distance maximale de 17 mètres (50 pieds) en partant du milieu du sentier.

### Mesure d'atténuation utilisée lors des travaux

|  |   |
|--|---|
| Favoriser la réalisation de travaux en période <b>hivernale</b> , c'est-à-dire lorsque le sol est gelé et couvert de neige.      | Minimise les impacts sur le sol.<br>Favorise la repousse des espèces.                       |
| Lors des interventions, porter davantage attention aux sites où l'on retrouve des pentes fortes et des sols minces.              | Minimise les impacts sur le sol.<br>Favorise la repousse des espèces.                       |
| Éviter d'effectuer les travaux pendant les périodes de crue ou de pluie abondante, alors que le sol est particulièrement humide. | Diminue les risques d'érosion du sol.<br>Favorise la repousse et la plantation des espèces. |
| Réduire le nombre de sentiers et limiter les déplacements de la machinerie à ces derniers.                                       | Minimise les impacts sur le sol.<br>Favorise la repousse des espèces.                       |

## Plantation et régénération de la forêt du lac-Beauchamp

- Environ 20 000 arbres, arbustes et autres végétaux seront plantés en collaboration avec le Service de l'environnement à différents endroits dans le parc.
- Présentement, des travaux de réaménagements des berges sont en cours pour préserver la qualité et la santé du lac.

Suite à la présentation, M. Tassé, devant toute la controverse du projet et suite à la présentation de MM. Fleury et M. Huggett à la Commission, demande que si les choses étaient à refaire, si le Service referait les choses de la même manière. M<sup>me</sup> Veilleux répond que les choses se feraient différemment. Le contrat d'aménagement que nous avons pour le sentier, et selon l'entente avec la Société Sylvicole, il devait y avoir environ quinze hectares d'arbres de malade, de mort ou affectés par le verglas en 1990 qui devaient être coupés. Et selon la dernière évaluation, 7 hectares ont été coupés. Au fur et à mesure, nous avons réduit la quantité. Elle souligne également la très grande collaboration du Service de l'environnement et de la Société Sylvicole, M<sup>me</sup> Veilleux a également travaillé avec M. Huggett et ce dernier avait identifié 52 arbres à ne pas couper. Seulement 8 ou 9 des 52 arbres ont été coupés, car ils se trouvaient directement dans le sentier ou pour une question de sécurité.

M. Pamerleau est conscient du travail et l'énergie que M. Huggett a mis dans ce dossier, il suggère de continuer à travailler avec M. Huggett, dans la mesure du possible, toujours dans le but d'obtenir un milieu vert sécuritaire en pleine ville.

M. Gacem souligne, qu'une rencontre a eu lieu aujourd'hui avec M<sup>me</sup> Veilleux et le Service de l'environnement pour la suite de la fin des travaux. Il a été convenu que pour tout projet futur et dans une meilleure perspective, stratégiquement il faudra s'associer dès le départ du projet avec les gens comme le CRÉDDO et les intervenants et qui ont une influence sur ce genre de projet. Il désire souligner que le Service a reçu une correspondance de la Direction générale adressée à M. Huggett. M. Huggett qui se revendique de l'organisation Eco-Watch, dont la maison maire est située en Angleterre, ces derniers ont mentionné qu'ils ne sont aucunement associés à M. Huggett. Cependant, M. Huggett demeure un citoyen concerné à l'origine et pour tout projet futur, le tout sera mieux expliqué aux partenaires et acteurs ainsi qu'aux citoyens. M. Gacem précise que les gens n'étaient pas contre le projet, mais qu'ils ont émis une réserve sur la façon de faire les choses.

M. De Sylva demande s'ils ont été rassurés suite à la venue de ces derniers à la Commission pour la suite des travaux et des explications données par les Services concernés.

M<sup>me</sup> Veilleux souligne que les informations données ce soir dans la présentation faite aux membres de la Commission sont les mêmes qui ont été données et expliquées à M. Huggett. Ce dernier a également rencontré les gens du Service de l'environnement. Le personnel situé au parc a avisé M<sup>me</sup> Veilleux que ce dernier faisait des visites guidées dans les sentiers, que son véhicule était dans le stationnement et bien identifié à l'organisme Éco-Watch.

M. Rousseau souligne que M. Huggett utilise toutes les plateformes possibles pour faire valoir sa mission pour laquelle il est activiste. Si la situation de ce genre se reproduisait, le Service adopterait une approche de mobilisation avec les différents organismes avant de procéder aux différentes actions. Le but de la présentation de ce soir, est de faire valoir que nous avons une préoccupation pour l'environnement, que cette démarche a été planifiée, que le tout a été cautionné par le Service de l'environnement et tout s'est fait selon les règles de l'art.

M. Guindon souligne que l'on doit tenir compte du CRÉDDO et des partenaires et des citoyens et que pour tout projet futur, voir à communiquer davantage, soit d'aller informer les membres du conseil, d'expliquer le projet et la marche à suivre et de faire le suivi des travaux auprès de ces derniers et de la population.

M. Pamerleau, dans le sens de M. Guindon, est d'accord de bien informer la population et de bien identifier le but des travaux et de donner les explications reliées au projet.

M. Cléments demande s'il y a de la surveillance sur les pistes concernant les véhicules tout terrain qui circulent dans les différents sentiers, le tout dans le but de limiter le va-et-vient et la destruction de la flore.

M<sup>me</sup> Veilleux souligne qu'effectivement c'est une problématique qui existe depuis plusieurs années et elle travaille en étroite collaboration avec le Service de la police afin de trouver des solutions. Il y a de la surveillance, cependant ces véhicules ne circulent pas nécessairement dans la plage horaire de la surveillance en place. Il faut voir si l'on peut mettre des outils en place. En général, les véhicules qui circulent ne sont pas immatriculés, une problématique majeure puisque nous ne pouvons les identifier.

M. Tassé suggère d'établir un plan de communication afin d'informer les citoyens de tout projet du genre et de bien expliquer le pourquoi du projet, le déroulement du projet et le but visé. Dans un deuxième temps, pour les citoyens du secteur, il y aurait lieu de faire un envoi postal avisant les citoyens d'une surveillance policière sur les lieux et de l'interdiction de circuler en véhicule dans les sentiers du parc et voir si l'on peut faire quelque chose au niveau des règlements en vigueur.

M. Pilon souligne que lors de la dernière rencontre à Aylmer, il a été mentionné qu'il y aurait une autre coupe d'arbres au mois d'avril au parc du Lac-Beauchamp. Il demande des explications.

M<sup>me</sup> Veilleux précise, qu'au printemps et à l'été, les gens de la Société Sylvicole vont revenir pour faire le ménage du terrain. Lors de la coupe d'arbres en hiver et avec toute la neige, les souches coupées sont hautes. Le tout sera coupé afin d'abaisser la souche et mettre un apprêt sur l'écorce des arbres brisés afin de faire cicatriser le tout. Ce sont les seuls travaux prévus pour cette période.

M. Pilon remercie M<sup>me</sup> Veilleux pour sa présentation.

## **5. PRÉSENTATION PROJET DES DEUX GLACES À LA POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU**

---

M. Simon Rousseau nous présente M. Alain Brisson, un des promoteurs du projet d'un centre d'excellence comprenant notamment deux patinoires, le tout localisé près de la polyvalente Nicolas-Gatineau. Lors de la dernière année, le projet a été présenté au comité plénier et les membres du conseil ont adopté une résolution qui faisait l'achat d'heures de glace par année dans ce projet dès 2010. MM. Rousseau et Guindon ont rencontré les promoteurs la semaine dernière et le projet se déroule rapidement. Une mise à jour du dossier a été faite, on leur a mentionné l'ajout d'un autre projet, soit l'ajout d'une surface synthétique au complexe actuel. M. Guindon présentera la semaine prochaine le tout au comité plénier afin de les informer des développements du projet.

M. Brisson fait parti du consortium qui est à la base du projet initié par MM. Alain Sanscartier, Robert Racicot et lui-même. M. Brisson nous fait un bref historique du projet depuis ses débuts.

En mars 2009, le projet est prioritaire aux gouvernements du Québec et du Canada, il est dans la phase d'approbation, il espère pouvoir faire l'annonce à la fin avril. L'échéancier est respecté. Lors d'une rencontre avec le gouvernement pour le complexe des deux glaces, M. Benoît Pelletier, ministre de la région à l'époque, a fortement recommandé l'ajout d'un espace pour un terrain synthétique soccer/football. Le groupe a alors fait modifier les plans du projet afin d'adhérer à cette demande. Le ministère de l'Éducation a confirmé qu'il prendrait charge avec la Commission scolaire des Draveurs du terrain synthétique. Par la suite, il y a eu des pourparlers avec le gouvernement, le projet est encore identique, cependant la semaine dernière il a reçu une demande à l'effet de prévoir les espaces de quatre surfaces glacées de curling. Il est donc retourné voir les architectes et voir la possibilité de faire l'ajout aux plans existants. Il y a effectivement l'espace pour l'ajout à ce projet et cela sera possible. Le groupe croit être capable de débiter les travaux au printemps 2009, cependant il demande qu'une annonce officielle soit faite avant la fin d'avril pour pouvoir enclencher la phase 2 du projet, soit l'embauche d'un chargé de projet et finaliser les travaux d'architecture et autres.

Suite aux différentes rumeurs qui circulaient les dernières semaines, M. Brisson a rencontré MM Guindon et Rousseau afin de les informer des dernières mises à jour du projet. Le cabinet du maire a également été informé. Tout au long des six derniers mois, beaucoup de rencontres ont eu lieu avec les différents paliers sportifs, dont les associations de soccer, de football, et de la balle et autres. Les associations ont formulé un souhait, soit de placer un toit sur le terrain synthétique.

Pour M. Brisson, le projet initial consiste à un projet de deux glaces, un centre de conditionnement physique professionnel, un centre de physiothérapie sportive professionnelle, deux restaurants, des locaux administratifs, des vestiaires de hockey, des vestiaires de soccer/football. Le côté droit de leur complexe est entièrement aménagé pour accommoder le terrain de soccer qui va être adjacent et ces installations comprennent les vestiaires, l'entrepôt et les bureaux pour accommoder ces gens-là. Il a prévu dans la construction, l'aménagement pour l'électricité et le pouvoir pour les surfaces de curling qui vont s'annexer dans une autre phase, il va modifier leur équipement en conséquence afin d'obtenir la capacité de fournir des installations électriques, de chauffage et de ventilation ainsi que la réfrigération. Donc le côté droit de l'édifice sera déjà prêt à recevoir le tout. Les gens rencontrés se sont questionnés et ont demandé ce que pouvait représenter l'ajout d'un toit sur le terrain synthétique. Pour la Ville de Gatineau, cela représente des coûts moindres que si elle devait construire un nouvel édifice.

Aujourd'hui, son groupe a investi dans ce projet, cependant par manque de financement il ne peut aller plus loin. Il souligne que si l'ajout d'un toit se concrétisait, il est certain que le tout serait un ajout pour les associations et les citoyens de la ville de Gatineau, que le tout serait opérable 12 mois par année. Les villes de Trois-Rivières ainsi que Laval ont un complexe de ce genre avec un toit et le tout est fonctionnel 12 mois/année. Il croit que c'est un besoin criant à Gatineau. Cependant, il se tourne vers les instances gouvernementale et municipale afin de voir s'il est possible de prévoir un toit pour le terrain synthétique.

M. Guindon souligne que suite à la rencontre avec les promoteurs la semaine dernière, le but était pour préciser la question du terrain synthétique. Il a été convenu de faire une présentation au comité plénier afin d'obtenir un mandat des membres du conseil pour faire une analyse concernant la possibilité de se munir d'un toit pour le terrain synthétique et de revenir au conseil municipal avec tous les coûts inhérents ainsi que des recommandations au projet et ces derniers pourront ainsi prendre une décision.

M. Pilon s'interroge sur la question des glaces de curling. M. Brisson souligne qu'il a été informé que son dossier est rendu très haut au gouvernement, il lui a été demandé par le député de prévoir l'espace pour des glaces de curling qui pourraient se greffer au projet initial.

M<sup>me</sup> Waters s'interroge sur l'espace pour les glaces pour le curling. M. Brisson souhaite que le tout se fasse dans une phase ultérieure. Il y a déjà deux à trois organismes qui travaillent sur un projet de curling. Il est prêt à offrir le terrain, les facilités et il faudra trouver un groupe avec une nouvelle énergie et l'argent afin de concrétiser le tout. M. Waters remercie M. Brisson d'avoir pensé à garder l'espace pour cette activité.

M. Rousseau souligne qu'une opportunité se présente à nous, qu'il faut penser également que dans les prochaines années, il y aura beaucoup de pression des différents groupes sportifs, qu'il y a également une réelle demande et des besoins, qu'il faut regarder le tout attentivement et voir si l'on peut profiter de cette opportunité.

M. Langevin est bien content de la possibilité d'un début de projet concernant le curling, il demande si ses derniers ont communiqué avec Curling Québec ou des groupes qui sont déjà venus faire une présentation à la Commission, dont entre autres, M. Renaud.

M. Brisson souligne qu'effectivement il a rencontré des gens, mais qu'il n'y a pas eu de discussions sérieuses jusqu'à maintenant.

M. De Sylva mentionne les noms de M. Guy Nadon et M. Renaud, dont une étude de marché avait été faite et ces derniers avaient présenté un rapport à la Commission. Tout le projet était très bien, cependant la Ville ne possédait pas le financement pour ce projet.

Il tient à féliciter le groupe de M. Brisson pour l'excellent travail qui a été fait dans ce dossier pour les deux glaces. M. De Sylva, a cependant une grande réserve puisque la Ville vient d'investir dans de grands projets dernièrement, soit le Centre sportif et l'aréna Robert-Guertin. Cependant, il trouve que l'ajout d'un toit au terrain synthétique serait très intéressant pour les jeunes et les citoyens.

M. Brisson souligne, que pour sa part, le groupe a bien respecté le projet initial, il est arrivé avec quelque chose de différent, il pense que le complexe sera une solution pour la jeunesse. Cela aura sûrement une grande influence sur le décrochage des jeunes, une porte d'entrée pour le développement du sport, sur les bienfaits, le côté positif et toute l'aide qui sera mise au service des jeunes.

- \* **À 19 h 30, M. Alain Pilon quitte la rencontre et M. De Sylva assure la suite de la rencontre.**

M. Tassé remercie M. Brisson pour sa présentation, il est très heureux que ce groupe prenne en compte la planification des plans pour les futurs projets. Il est également conscient que le tout pourra aider les jeunes dans le décrochage, le tout va amener les jeunes à bouger, que c'est un moyen d'encourager les jeunes. Cependant, il est conscient des demandes financières, il invite M. Brisson à regarder auprès de partenaires financiers afin de concrétiser le tout.

M<sup>me</sup> Patrice, trouve que c'est un projet rassembleur. Elle souligne toute l'énergie qui est mise dans ce projet, elle lève son chapeau et les félicite.

M<sup>me</sup> Waters souligne que nous avons le plus haut taux de décrochage au Québec, elle pense que le projet du terrain synthétique pourra aider à diminuer de beaucoup le décrochage dans les écoles secondaires. Elle espère que le tout va se concrétiser. Elle félicite également M. Brisson pour son travail et l'énergie mis à ce projet.

M. De Sylva remercie M. Brisson pour sa présentation et lui souhaite bonne chance.

## **6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne ne s'est présentée.

## **7. MÉRITE HULLOIS – DEMANDE DE SUBVENTION**

M. Gacem nous présente un rapport d'analyse du centre de services, secteur de Hull concernant une demande de subvention pour l'organisme Mérite Hullois dans le cadre de leur Programme d'aide financière aux athlètes pour leurs performances 2008 qui est distribué sous forme de bourses aux athlètes au cours de l'hiver suivant. Les performances évaluées sont du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année précédente.

M. Langevin s'interroge s'il n'était pas question d'unifier les différents galas sur le territoire. M. Gacem souligne qu'un mandat d'analyse avec Sport Loisir Outaouais se fera cette année, nous allons réfléchir sur la façon de faire, de donner, de revoir la reconnaissance faite aux athlètes dans la région.

Suite aux explications, les membres recommandent la demande d'aide financière.

**CLSVC-2009-18**

**DEMANDE DE SUBVENTION – ASSOCIATION DU  
MÉRITE HULLOIS**

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de 8 000 \$ en soutien Programme d'aide financière de L'Association du Mérite hullois avait été retiré de l'enveloppe de subvention d'opération;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'excellence du cadre de soutien n'aide pas à financer le soutien aux athlètes, mais plutôt des compétitions sportives reconnues par les fédérations;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire explore la possibilité de revoir les différentes formes de galas sur le territoire de Gatineau avec la collaboration de Loisir sport Outaouais :

**II EST PROPOSÉ PAR DENIS LANGEVIN  
APPUYÉ PAR CHANTAL PATRICE**

**QUE** la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire recommande de reconduire la subvention du Programme d'aide financière de 8 000 \$ pour l'Association du Mérite hullois.

**Adoptée.**

**8. MEMBRE DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT DE GATINEAU**

M. Rousseau souligne qu'une première rencontre non officielle a eu lieu le 24 mars dernier et un projet des règlements généraux a été présenté. À la prochaine Commission, une mise à jour du dossier sera présentée ainsi que la nomination des membres qui formeront le comité. Il est souhaité que le président de la Commission puisse siéger au conseil d'administration.

**CLSVC-2009-19**

**NOMINATION – PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT DE GATINEAU**

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN PAMERLEAU  
APPUYÉ PAR DENIS LANGEVIN**

**QUE** le président de la Commission loisirs, sports et vie communautaire siège au conseil d'administration du Centre de développement du sport de Gatineau.

**Adoptée.**

Il est également suggéré que le sujet « Centre de développement du sport de Gatineau » soit inscrit à l'ordre du jour de toutes les rencontres de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

**9. JEUX DU QUÉBEC**

M. Rousseau nous fait un suivi concernant la délégation des Jeux du Québec 2010 aux Jeux du Québec d'hiver à Blainville. La délégation a été enchantée de toute l'organisation entourant les Jeux, elle a pu voir ce qui se passait sur place et prendre énormément d'information en prévision de nos jeux qui auront lieu chez nous.

M. Rousseau souligne un fait marquant, la Ville recevait la Famille des Jeux à Blainville afin de faire la promotion des prochains jeux qui auront lieu à Gatineau. Le tout s'est très bien déroulé. Sport Québec était très satisfait de notre organisation.

Nous avons également obtenu la confirmation d'une subvention de 1 325 420 \$ par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour le projet de restauration et de construction des sites de compétition en vue de la Finale des Jeux du Québec, été 2010.

Les bureaux des Jeux du Québec seront déménagés dans l'édifice Le Pionnier dans le secteur d'Aylmer le 26 mars prochain.

M<sup>me</sup> Marie-Hélène St-Onge devrait revenir à la Commission au mois de mai afin de faire une mise à jour du dossier.

M. De Sylva a fait parti de la délégation et il souligne qu'il a été très impressionné par le travail de nos gens à Blainville. Il a que de très bons commentaires pour l'organisation de cette soirée.

M<sup>me</sup> Waters souligne également que nos jeunes ont remporté 64 médailles, ce fut un record pour les jeunes athlètes et ces derniers ont très hâte que le tout se passe chez nous. Félicitations à toute l'équipe.

## **10. CENTRE SPORTIF – VISITE ET ÉVÉNEMENTS SPORTIFS**

M. Rousseau mentionne que la visite du chantier pour les membres au Centre sportif sera retardée, le tout pour une question de sécurité. Une date sera précisée sous peu.

Concernant la rencontre spéciale de travail afin de faire une réflexion pour traiter des événements sportifs, une date sera précisée et nous tenterons d'arrimer le tout avec la visite de chantier.

M. Rousseau fait état des dommages qui ont été causés au Centre sportif suite aux grands vents.

M. De Sylva félicite également le contremaître qui a pris la décision de faire sortir les employés qui travaillaient à l'intérieur du bâtiment, ce qui a évité d'avoir un accident grave sur le chantier.

## **11. COMITÉ DES PARCS**

Aucun commentaire.

## **12. CENTRE ROBERT-GUERTIN**

M. Rousseau fait un retour sur le dossier du Centre Robert-Guertin.

M. Pamerleau s'interroge à savoir s'il y a des mécanismes de prévus concernant la procédure à prendre concernant les appels d'offres pour ce genre de travaux.

M. Tassé précise que l'information reçue par l'administration est que lorsque qu'il y a un PPP, nous pouvons faire directement affaire sans aller en appel d'offres, la municipalité peut faire affaire de gré à gré. Le processus s'est déjà fait dans d'autres villes et le tout s'est très bien déroulé. Le processus est tout à fait légal.

M. Guindon désire préciser, qu'il n'y a jamais eu appel de propositions, que la firme P3 Experts a été mandatée afin d'analyser et de sonder auprès de firmes au Canada des firmes leur intérêt dans ce projet. Cependant il n'y a pas eu d'intérêt de leur part pour diverses raisons.

## **13. VARIA**

M. Cléments désire informer les membres de la Commission qu'il y aura un Forum des communautés en santé : l'affaire de tous!, le tout en lien avec la problématique de poids. Le tout se déroulera le 24 avril prochain à l'UQO. Une journée de réflexion et d'échanges sur les environnements favorables aux saines habitudes de vie. Les intervenants municipal, scolaire, santé agroalimentaire, communautaire, associatif, privé et autres sont invités à se joindre à la rencontre.

**14. CORRESPONDANCE**

Une correspondance du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport datée du 4 mars 2009, est déposée pour information aux membres. Le tout confirme une autorisation de principe pour le versement d'une aide financière maximale de 1 325 420 \$ pour le projet de restauration et de construction des sites de compétition en vue de la Finale des Jeux du Québec, été 2010.

**15. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**CLSVC-2009-20**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR DENIS LANGEVIN  
APPUYÉ PAR PATRICK RIOPEL**

De lever la séance à 20 h 15.

**Adoptée.**

---

**Président**

---

**Secrétaire**